



HAL
open science

Approche diachronique du travail à Madagascar

François Rajaoson

► **To cite this version:**

François Rajaoson. Approche diachronique du travail à Madagascar. Kabaro, revue internationale des Sciences de l'Homme et des Sociétés, 2010, Construction identitaire et interculturalité dans le monde indo-océanique, V (6-7), pp.43-55. hal-03538409

HAL Id: hal-03538409

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03538409v1>

Submitted on 21 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

APPROCHE DIACHRONIQUE DU TRAVAIL A MADAGASCAR

FRANÇOIS RAJAOSON
PROFESSEUR D'UNIVERSITE
UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

Résumé

L'approche diachronique du travail à Madagascar constitue une piste de réflexions pertinentes sur l'intégration progressive de cette Grande Ile de l'océan Indien dans l'économie internationale.

L'apparition du salariat dans une société esclavagiste au XIX^e siècle, à la suite de la présence des missionnaires chrétiens, a préparé la mise en place du système colonial.

L'abolition de l'esclavage en 1896, exigence du dispositif colonial pour optimiser l'économie de traite, a eu des retombées sur l'histoire du travail à Madagascar.

L'exploitation économique dans le contexte colonial, a débouché sur la genèse du syndicalisme malgache, comme contribution des travailleurs à la lutte de libération nationale.

Le développement du secteur informel et l'implantation des zones franches dans le cadre de la mondialisation actuelle, véhiculent une nouvelle dimension dans l'approche du travail à Madagascar.

La communication comportera les trois volets complémentaires ci-après :

- Aperçu historique sur le travail à Madagascar.
- Dispositif colonial et genèse du syndicalisme.
- Travail et mondialisation.

Cette communication propose de réfléchir sur l'approche diachronique du travail dans le contexte historique de Madagascar.

Le concept de travail recouvre plusieurs significations qui correspondent à différentes situations dans le temps et dans l'espace. Néanmoins, c'était surtout au XIX^e siècle, dans le cadre de l'expansion du capitalisme, et suite aux retombées de la Révolution Française de 1789, que les pensées sociales ont revêtu une tonalité particulière en Europe. Il est vrai que ce siècle fut aussi la période de l'abolition de l'esclavage qui est une forme particulière du travail dans plusieurs endroits.

La notion de salaire, considérée comme prix de la force de travail physique ou intellectuelle, fut véhiculée par les courants de pensée au cours de cette même période, où l'organisation des travailleurs en syndicat a également vu le jour.

En guise de point de repère susceptible de faciliter les discussions, il paraît opportun d'évoquer l'acception synthétique suivante :

Selon une définition classique, le travail est un « fait humain à dimensions multiples ». C'est à la fois une source d'enrichissement, une dépense d'énergie et un facteur de production. Son impact et sa signification varient en fonction des systèmes de valeurs¹.

A travers l'histoire des sociétés humaines, jalonnée par les complexes de modes de production, il y a différentes formes de travail avec des organisations correspondantes au niveau des travailleurs.

En l'espèce, le système esclavagiste génère une forme de travail, il en est de même du mode de production capitaliste.

À la lumière de ces considérations théoriques préalables, notre communication comporte trois articulations complémentaires :

- aperçu historique sur le travail à Madagascar ;
- dispositif colonial et genèse du syndicalisme ;
- travail et mondialisation.

APERÇU HISTORIQUE SUR LE TRAVAIL A MADAGASCAR

D'entrée de jeu, il convient de souligner que, malgré son insularité, Madagascar a toujours connu les échanges avec l'extérieur, certes avec des degrés divers selon les époques et les régions. En l'occurrence, faut-il rappeler que le peuplement de Madagascar est composé d'arrivées successives de populations (asiatiques, arabes, africains). C'est pourquoi l'histoire du travail à Madagascar est à considérer par rapport aux impacts des problèmes internationaux sur les réalités locales.

LES MODES DE PRODUCTION PRECAPITALISTES

Avant l'avènement de la colonisation à la fin du XIX^e siècle, on peut qualifier de modes de production précapitalistes le stade d'organisation socio-économique atteint du XVI^e au XIX^e siècles par les vagues de population, qui ont peuplé progressivement les côtes, puis l'intérieur de l'île. Ainsi se sont constitués les royaumes malgaches à partir des guerres intestines entre tribus et clans, dotés respectivement de forces productives au développement inégal. Ces diverses formations économiques et sociales véhiculaient, sous des formes variées, les traits caractéristiques des modes de production esclavagiste et féodal².

S'agissant du travail, force est de reconnaître que le travail servile, ou l'esclavage, constitue une caractéristique commune aux divers royaumes d'alors ; les trois principales sources de l'esclavage correspondent aux

¹ Ferreol, G., Deubel, P., *Économie du travail*. Edition Armand Colin, 1990, p. 9.

² Rajaoson, F., *L'enseignement supérieur et le devenir de la société malgache*. EES DEGS. Université de Madagascar, 1985, p. 92-93.

sources rencontrées dans d'autres sociétés esclavagistes, à savoir la guerre, la traite et l'asservissement pour dettes³.

La production de l'époque est le fruit du travail de l'esclave, entre autres la riziculture, la culture du café et de la canne à sucre, le gardiennage des bœufs destinés à l'exportation, et la domesticité.

Il importe de noter qu'à cette époque beaucoup d'étrangers rôdaient successivement autour de l'île, en l'espèce les navigateurs portugais et les pirates, les traitants britanniques et français, ainsi que les commerçants arabes. Par ailleurs, la proximité des îles Mascareignes, notamment de l'île de France (Maurice) et de l'île Bourbon (La Réunion), accentuait la communication avec les étrangers.

Dans ce contexte historique, l'esclave est la « chose du maître », c'est un individu qui n'a aucun droit, en outre il peut être vendu ou échangé.

Il est donc impropre de parler d'esclavage « doux » concernant la situation des esclaves à Madagascar⁴.

En effet, cette situation n'est pas foncièrement différente de celle vécue par les esclaves dans les autres pays. Sur ce sujet, il existe une littérature abondante sur la Guerre de Sécession aux Etats-Unis (1861-1865) et sur l'abolition de l'esclavage dans les colonies européennes (anglaise en 1834, française en 1848, hollandaise en 1860).

L'APPARITION DU SALARIAT

On sait que le salariat constitue une caractéristique majeure du mode de production capitaliste, à savoir le travailleur vend sa force de travail en échange d'un salaire fixé par contrat explicite ou implicite. Dans le contexte de Madagascar au XIX^e siècle, dominé par le système esclavagiste, le salariat va apparaître sous deux formes, d'une part par le paiement des porteurs ou Maromita, et d'autre part par la rémunération des ouvriers employés par les missionnaires pour la construction des édifices culturels et des écoles.

S'agissant du portage, le transport des marchandises fut alors assuré par des hommes, c'est pourquoi les axes associant la capitale avec les provinces furent reliés par le portage effectué par les Maromita et les Borizano⁵.

Les deux trajets les plus fréquentés furent Antananarivo/Toamasina et Antananarivo/Mahajanga.

³ Rakoto, I., Ramiandrasoa, F., Razoharino-Randriamboavonjy, *Histoire des institutions*, Université d'Antananarivo, 1995.

⁴ *L'esclavage à Madagascar*, Actes du Colloque International sur l'esclavage, 24-28 septembre 1996, Institut de civilisation, Musée d'Art et d'Archéologie, Antananarivo, 1997.

⁵ Campbell, G., « Problèmes de main-d'œuvre et de transport à Madagascar au XIX^e siècle (1810-1895) » in *OMALY SY ANIO* n°16, 1982, p. 21-39.

Rantoandro, G. « Contribution à l'étude d'un groupe social peu connu du XIX^e siècle : Les Maromita » in *OMALY SY ANIO* n°16, 1982, p. 41-60.

Parallèlement au Fanompoana (corvée), les hommes recrutés pour le portage sont payés, s'ils sont esclaves, leurs maîtres percevaient l'essentiel du salaire. Le portage rémunéré fut également utilisé par les traitants, les commerçants et les missionnaires européens.

Selon la tradition de la Réforme, les missionnaires chrétiens, notamment ceux de la LMS, combinaient l'évangélisation avec l'école et l'imprimerie. Aussi, en construisant les églises et les écoles, ces derniers se sentaient-ils obligés de payer les ouvriers.

Ce fut un système de salariat batard, car certains esclaves, devenus porteurs ou ouvriers, étaient en fait loués par leurs maîtres. Il est vrai qu'en 1877 a eu lieu l'émancipation des esclaves importés d'Afrique ou Masombika, mais cela concernait seulement une minorité, du moins par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre servile.

Toujours est-il que l'apparition du salariat, phénomène important sur le plan économique, combinée avec l'œuvre des missionnaires, a engendré un terrain favorable pour catalyser la pénétration du système colonial.

DISPOSITIF COLONIAL ET GENESE DU SYNDICALISME

Sur le plan formel, le début de la colonisation française à Madagascar se situe au 1^{er} octobre 1895, date marquant la transformation de l'île en protectorat français. Le 6 août 1896, le Parlement français a voté la loi d'Annexion, faisant de Madagascar une colonie française.

Force est de souligner que la mise en place du système colonial dans l'île résulte d'un long processus annoncé dès la seconde moitié du XIX^e siècle.

Le colonialisme moderne – y compris le cas de Madagascar – est à expliquer par le stade de développement atteint par le mode de production capitaliste au cours du XIX^e siècle.

Vers les années 1870-1880, le capitalisme en Europe, notamment en Angleterre et en France, arrive à sa phase monopolistique avec les besoins d'exportation de capitaux et les recherches de nouveaux débouchés. Ce capitalisme des monopoles, qui caractérise l'impérialisme, a accentué la rivalité entre les gouvernements des nations européennes pour la prospection de matières premières dans les régions nouvelles, comme le continent africain, ce qui amena l'Acte de Berlin du 26 février 1885, connu couramment comme l'acte scellant le partage de l'Afrique en zones d'influence anglaise, française, belge, allemande et portugaise. S'agissant de Madagascar, et nonobstant les rivalités franco-anglaises pour la conquête de l'île au XIX^e siècle, le partage impérialiste de Berlin est clair ; en substance, les Anglais obtenaient l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Soudan, l'Érythrée et Zanzibar, tandis que revenaient à la France la Tunisie, le Niger, le Gabon, la rive droite du Congo et Madagascar.

LE TRAVAIL ET LA MISE EN PLACE DU SYSTEME COLONIAL

Rappelons qu'au début de la colonisation française à Madagascar (1895-1896), le travail fut assuré essentiellement par la main-d'œuvre servile ; aussi malgré quelques tergiversations au niveau des autorités françaises de l'époque, fut adopté l'Arrêté du 27 septembre 1896 portant abolition de l'esclavage dans l'île.

Cet arrêté abolissant l'esclavage tombait en pleine période de « pacification » où l'administration française avait à gérer les révoltes des insurgés contre le nouveau pouvoir, notamment le mouvement des Menalamba. Cependant, l'application de cet arrêté fut menée par le Général Gallieni pendant son séjour de neuf ans à Madagascar.

En l'occurrence, on peut évoquer quelques exemples historiques ayant montré qu'au début de l'avènement du système colonial dans l'empire français, les pouvoirs militaires et civils sont souvent concentrés entre les mains d'un officier supérieur à la fois pacificateur et organisateur. Le passage du Maréchal Bugeaud laissera des traces en Algérie ; le Sénégal portera l'empreinte du Général Faidherbe ; tandis que « la pacification et la mise en valeur coloniales » à Madagascar seront organisées de main de maître par le Général Gallieni de septembre 1896 à novembre 1905.

Par rapport au contexte socio-politique de l'époque, trois pistes de réflexion peuvent être avancées dans l'interprétation de l'abolition de l'esclavage au début de l'établissement du dispositif colonial français.

D'abord, cette abolition visait à déposséder, donc à affaiblir, les dignitaires du royaume qui détenaient leur pouvoir économique par la possession d'esclaves.

Ensuite, l'administration coloniale voulait encadrer les affranchis – susceptibles de rallier les insurgés – en les faisant travailler dans les concessions des colons.

Enfin, l'économie de traite, mise en vigueur dans le système colonial, manifestait un besoin pressant en main-d'œuvre qu'il fallait trouver dans la population servile.

Dans son ouvrage intitulé « Neuf ans à Madagascar », document qui fait référence pour les réflexions relatives à la colonisation dans l'île, Gallieni s'exprimait lui-même selon les termes ci-après :

Pacifier n'était pas le seul but à atteindre. J'avais aussi la mission de poursuivre, suivant le vœu de la France, l'œuvre de la civilisation sous les formes principales que celle-ci devait revêtir à Madagascar : développement physique et intellectuel de la race conquise, amélioration de l'état social, mise en valeur du pays par le travail indigène, l'outillage public et la colonisation⁶.

⁶ General Gallieni, J., *Neuf ans à Madagascar*, Édition Hachette et Compagnie, 1908, p. 49.

La loi du 27 décembre 1896 s'inscrit dans la logique de l'encadrement du travail des indigènes. En effet cette loi obligeait tout individu de 16 à 60 ans à exercer une profession reconnue, et à fournir 50 jours de prestation gratuite par an.

Ces dispositions furent complétées en 1900 par la création de l'Office Central du Travail pour le recrutement des travailleurs au service des colons nouvellement installés. En outre le Code de l'indigénat fut formulé dans l'Arrêté du 30 octobre 1904, dont la disposition principale distinguait les citoyens français des indigènes sujets français.

Le schéma classique de l'économie de traite engendrée par le système colonial est applicable à Madagascar, à savoir le pays colonisé joue le rôle de réservoir de matières premières agricoles et minières pour les besoins de la métropole, de plus celui-ci doit servir de déversoir pour les produits manufacturés et les biens d'équipement fabriqués au centre. La maîtrise de ce phénomène se fait par le contrôle des cultures d'exportation basées sur les concessions octroyées aux colons⁷, et par la mise en place des compagnies d'import-export pour la commercialisation des produits, et enfin par l'encadrement des banques d'affaires.

L'optimisation de ce système exigeait des besoins importants en main-d'œuvre indigène, du reste le manque de main-d'œuvre constituait une revendication récurrente des colons, à telle enseigne que le Gouverneur Général Marcel Olivier (1924-1930) faisait lui-même le constat significatif suivant :

Au-dessus des affirmations de principe, en marge de toutes les théories, un fait brutal a toujours dominé le problème du travail aux colonies : sans l'appui effectif – disons le mot : sans la pression – de l'Administration les neuf dixièmes des exploitations européennes devraient se résigner à disparaître, faute de personnel⁸.

L'encadrement juridique destiné à assurer la permanence de la main-d'œuvre pour les besoins du système fut aménagé progressivement. A titre d'illustration, on peut évoquer la création du SMOTIG (Service de la main-d'œuvre pour les travaux d'intérêt général) par le Décret du 3 juin 1926.

Le SMOTIG a enrôlé la fraction du contingent apte au service militaire, mais non incorporée effectivement dans l'armée. La durée de ce service de travail obligatoire et paramilitaire était de 3 ans, la plupart des jeunes recrutés dans le cadre du SMOTIG ont travaillé sur les chantiers de construction des chemins de fer Fianarantsoa-Manakara, des ports de Manakara et de Mahajanga, du Canal de Pangalanes et de l'électrification partielle des voies ferrées existantes. Le SMOTIG fut supprimé officiellement en juillet 1937.

⁷ Boiteau, P., *Contribution à l'histoire de la nation malgache*, Éditions Sociales, 1958.

⁸ Olivier, M., *Six ans de politique sociale à Madagascar*, Éditions Bernard Grasset, 1931, p. 91.

LA GENESE DU SYNDICALISME A MADAGASCAR

L'histoire du travail à Madagascar ne peut pas être dissociée de la genèse du syndicalisme malgache, qui fait partie du mouvement de libération mené par le peuple de la Grande Ile.

À ce propos, seront mises en relief les deux articulations suivantes, en l'espèce le mouvement contre le système colonial, et la lutte pour l'égalité des droits⁹.

Le mouvement contre le système colonial

La mise en œuvre et la consolidation du système colonial ont rencontré des résistances dans différentes régions de l'Ile pendant la période dite de pacification. On peut évoquer le mouvement des Menalamba sur les Hautes Terres, la révolte des Sakalava dans le Boina, la résistance des Mahafaly et des Tanala dans le Sud et le Sud-Est, ainsi que le mouvement des Sadiavahy en pays Antandroy.

Par ailleurs, de 1904 à 1916, l'affaire de la VVS, ou Vy Vato Sakelika (fer, pierre, ramification), a dominé l'actualité socio-politique en pleine période de pacification. La VVS est sans doute la première cristallisation de la résistance des intellectuels malgaches contre le régime colonial.

La lutte pour l'égalité des droits

Avec comme toile de fond l'indigénat, la revendication essentielle des militants d'alors fut la lutte pour l'égalité des droits, c'est-à-dire l'accession de la majorité des indigènes aux droits des citoyens français.

Le retour des anciens combattants malgaches, qui ont défendu la « mère-partie » pendant la Première Guerre Mondiale, constituait le principal catalyseur de cette lutte pour l'égalité des droits. En effet, la vie au front, le contact quotidien avec le milieu européen, et les échos de la Révolution bolchévique d'octobre 1917 en Russie, avaient aiguisé la conscience nationale de ces soldats malgaches, et par là même leur horizon politique s'élargissait. Ralaimongo, instituteur d'origine betsileo, a émergé en tant que leader parmi ses camarades.

Ralaimongo et ses partisans ont dénoncé les irrégularités perpétrées par l'administration coloniale, particulièrement la spoliation des terres des paysans par les colons, et l'institution du SMOTIG, de plus ces derniers ont demandé sans cesse l'accession des indigènes aux droits des citoyens français.

Au lendemain de la Première Guerre Mondiale, l'interdiction de créer à Madagascar des associations, des syndicats et des partis politiques, a poussé les partisans de Ralaimongo à utiliser le journalisme comme support de leur activité militante.

⁹ Rajaoson, F., *op. cit.* p. 87-101.

Des journaux d'opinion furent édités en français (*Le Libéré, l'Opinion*) ; toutefois, il existait également des organes de presse traitant de la question du travail , comme MONGO, Fanilon'ny Mpiasa (lumière des travailleurs), Prolétariat Malgache¹⁰.

Comme Madagascar était une colonie française, la dynamique de la société malgache d'alors fut influencée par l'évolution politique en métropole. En effet, l'avènement du Front Populaire en France en 1936, caractérisé par la montée au pouvoir d'une coalition des partis de gauche, a encouragé le mouvement nationaliste malgache. Le syndicalisme va désormais devenir légal par le secret de 19 mars 1937 (pour les travailleurs sachant lire et écrire), cette mesure sera étendue aux analphabètes par le Décret du 1^{er} août 1938.

A leur début, les syndicats malgaches furent affiliés avec des centrales françaises, et la plupart des nationalistes malgaches qui ont mené la lutte pour l'indépendance ont commencé leur carrière politique dans la direction des syndicats.

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, à l'instar des autres pays colonisés, Madagascar a participé à l'effort de guerre par l'envoi de soldats au front, et par l'intensification de l'exportation des produits pour les besoins de la métropole.

C'est dans ce contexte qu'ont débuté les revendications pour l'indépendance, qui seront renforcées au lendemain de la guerre.

TRAVAIL ET MONDIALISATION

La mondialisation actuelle, caractérisée essentiellement par la globalisation de l'économie, et par le développement sans précédent des technologies de l'information et de la communication, prend ses racines dans les transformations majeures qui ont suivi la Deuxième Guerre Mondiale.

Cette mondialisation a véhiculé des impacts sociaux tant au niveau des pays industrialisés que chez les pays en développement. Ce phénomène aide à expliquer la question du travail dans un pays anciennement colonisé comme Madagascar.

LE PROCESSUS DE MONDIALISATION

La phase actuelle de la mondialisation, qui domine en ce début du XXI^e siècle, est le résultat d'un processus qui a commencé dès le lendemain de la seconde guerre. Chacun sait que les atrocités générées

¹⁰ Rabearimanana, L., *La presse d'opinion à Madagascar. De 1947 à 1956*. Édition Librairie Mixte, 1980.

par ce conflit planétaire, ont favorisé la prise de conscience en faveur de la paix mondiale, et ont suscité le besoin de résoudre collectivement les problèmes internationaux. C'est dans ce cadre qu'ont émergé plusieurs organisations internationales de régulation ; ainsi furent créées les institutions de Bretton Woods comme le FMI (1944) et la BIRD (1946) ; par ailleurs dans la continuation de la SDN, l'ONU a vu le jour en 1945, suivie par plusieurs organes spécialisés comme l'UNESCO (1945/46), l'OMS (1948), et le GATT (1947) devenue OMC en 1995.

Ce contexte a engendré le concept de monde bipolaire, constitué par les pays de tendance libérale (capitaliste) et les pays d'orientation socialiste ; en outre la notion de Tiers-monde a émergé dans les sillages de la Conférence de Bandoeng (1954) et du mouvement des pays non alignés. La problématique du développement occupait alors la place centrale dans le débat relatif à la dynamique des sociétés humaines¹¹.

L'étape actuelle de ce processus de mondialisation a été déclenchée vers les années 1980 par la désintégration progressive du bloc socialiste, (Chute du Mur de Berlin en 1989), qui a débouché sur l'avènement de la pensée unique dictée par les pays riches (G8) ; ce paradigme dominant est cristallisé dans ce qu'il est convenu d'appeler Consensus de Washington (1990), véhiculant des conséquences sociales touchant le monde du travail.

LES IMPACTS SOCIAUX DE LA GLOBALISATION

Le contexte historique qui a suivi la deuxième guerre fut le théâtre d'une globalisation progressive de l'économie mondiale, où les pays du centre ont continué à dominer les économies périphériques déployées dans les pays en développement. Les indépendances politiques qui s'ensuivirent n'ont pas apporté une modification significative sur les situations des pays anciennement colonisés, en effet ceux-ci continuaient à subir la détérioration des termes de l'échange causée par la division internationale du Travail.

S'agissant de Madagascar, au-delà des apparences et des euphories des premiers jours, force est de reconnaître qu'objectivement l'Indépendance formelle n'a pas pu entraîner des changements significatifs sur les structures socio-économiques héritées de la période coloniale¹².

Pour ce qui est de la question agraire, pratiquement, les grandes concessions attribuées pendant la colonisation n'ont pas été touchées.

Concernant le réseau commercial, les principales compagnies d'import-export qui ont dominé pendant la période coloniale devaient continuer leurs activités au cours de la Première République, il en est de même du secteur bancaire où la position centrale des banques françaises était

¹¹ Wallerstein, I., *Comprendre le monde*, Édition La Découverte, 2004.

¹² Gendarme, R., *L'économie de Madagascar*, Édition Cujas, 1963.

visible, en fait cette constatation reflète encore la situation qui prévaut en 2008.

Par ailleurs, selon la stratégie impérialiste suivie au lendemain de la deuxième guerre, l'industrie de substitution a été accentuée sous la Première République (COTONA, SOTEMA, SOMACOU, SNHU, Succursale de NESTLE).

Cette industrialisation tolérée correspond en fait à une délocalisation de la production du centre vers la périphérie du système. Ainsi le renforcement de l'intégration de Madagascar à l'économie mondiale a-t-il entraîné des conséquences sur le plan social.

A partir de 1952, une législation sociale inspirée du Code de travail français fut adaptée au contexte de la colonie ; de plus, à partir de l'Indépendance (26 juin 1960) furent adoptés un Code de travail et un Code de Prévoyance Sociale, textes qui seront aménagés en fonction des conquêtes sociales gagnées par les revendications syndicales.

Effectivement, les syndicats malgaches des secteurs privé et public, devenus indépendants, vont accroître leur rôle dans le débat socio-politique, à telle enseigne que les changements politiques récents ont été en partie suscités par les syndicats (1972, 1991, 2002).

En ce qui concerne le débat portant sur le monde du travail en milieu urbain, suite à la faiblesse de la capacité d'absorption dans le secteur tertiaire, et devant la limitation du recrutement dans le secteur secondaire, la maîtrise du développement du secteur informel est devenue une question cruciale.

DES PROBLEMES ACTUELS EN MATIERE DE TRAVAIL

En ce début du XXI^e siècle, où l'économie globalisée commence à subir des secousses importantes, notamment à la suite de la crise financière de 2008 aux Etats-Unis, Madagascar est contraint d'évoluer dans un contexte mondialisé avec toutes les conséquences afférentes.

Afin de pouvoir discuter de quelques problèmes émergents concernant le travail dans la Grande Ile, on peut partir du constat de la réalité avancé par le MAP (Madagascar Action Plan), document qui constitue la feuille de route du régime actuel :

Défi 3 : Promouvoir le plein emploi.

Réalité actuelle.

La situation démographique montre qu'en 2005, la population active s'élève à 64,5 % de la population totale. 82 % de la main d'œuvre sont utilisées dans le secteur agricole. 13,4 % des personnes occupées se trouvent dans le secteur formel dont environ 150 000 employés dans le secteur public. Les entreprises franches constituent un important fournisseur d'emploi, mais ce rôle stagne à cause du démantèlement de l'accord

multifibre. Bien que le taux de chômage officiel soit relativement bas, le taux de sous-emploi est significativement élevé¹³.

Cette situation tirée du MAP nous fournit une première indication sur les problèmes actuels en matière de travail à Madagascar, d'autant qu'y figure encore le passage suivant :

[...] la production du travail est faible ; un manque de qualification et un sous-emploi considérable des ressources sont constatés. Le marché du travail est caractérisé par une inadéquation entre l'éducation et les besoins de l'emploi¹⁴.

De ce qui précède, il paraît opportun de mettre en relief les pistes de réflexions ci-après.

Adéquation formation/emploi

Depuis l'Indépendance, l'adéquation formation/emploi constitue une question récurrente dans le débat relatif au travail, en ce sens que les types de formation offerts par le système éducatif ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins de l'emploi. Une solution à ce problème est proposée par la promotion de l'enseignement technique et professionnel ; de plus, dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés, la formation professionnalisante est devenue une filière en vogue.

Le secteur informel

Dans la mesure où le secteur formel possède une capacité d'absorption limitée (13,4 % de la population active selon le MAP), l'ampleur du secteur informel devient une question sensible dans le monde du travail. Auparavant, des enquêtes ont été financées par le BIT pour diagnostiquer ce secteur en vue d'optimiser la maîtrise du sous-emploi et du chômage. Plusieurs pays africains connaissent un développement important du secteur formel, phénomène qui constitue un défi majeur à relever dans le cadre de la globalisation, les réalités malgaches ne peuvent pas échapper à cette problématique.

Les zones franches

L'implantation des zones franches dans le Sud résulte essentiellement de la délocalisation de la production du centre vers des usines installées à la périphérie du système mondialisé.

Pour pouvoir profiter de la main d'œuvre à bon marché dans les pays en développement, les firmes multinationales ont délocalisé la production

¹³ *Plan d'Action Madagascar 2007-2012*, Engagement 6, défi 3, p. 87. www.Madagascar.Gov.Mg/MAP.

¹⁴ MAP, *op. cit.*, p. 87.

de certains biens vers les pays pauvres, et depuis une dizaine d'années, Madagascar a abrité plusieurs entreprises franches (surtout dans la branche textile).

En dépit du faible taux de salaire, et des divers problèmes sociaux rencontrés dans les zones franches, ce secteur constitue et demeure un réservoir d'emplois.

Néanmoins, suite à la crise financière de 2008, des inquiétudes planent quant à l'avenir des zones franches, et cela à cause de la baisse importante des commandes extérieures, à telle enseigne que les milieux concernés parlent déjà de fermetures probables de certaines usines, avec des conséquences prévisibles en termes de chômage.

L'emploi généré par les IDE

L'appel aux investissements directs étrangers (IDE) constitue un axe majeur dans la stratégie proposée par le MAP ; du reste l'EDBM (Economic Development Board of Madagascar) a été créée pour promouvoir les IDE et améliorer le climat des investissements.

On escompte sur une masse critique d'emplois locaux générés par ces IDE, néanmoins les expériences récentes ont montré les limites de cette politique sur le plan social. A titre d'illustration, les projets QMM (ilménite à Ehoala /Taolagnaro) et Sheritt/Dynatec (cobalt et nickel à Amborovy/Moramanga) ont certes embauché des nationaux, mais le recrutement des étrangers dans ces projets a soulevé des critiques diverses, par exemple la tentative de faire venir 4 000 ouvriers philippins pour travailler dans l'entreprise Sheritt a provoqué des réactions virulentes de la part des syndicats et de la société civile malgaches.

La migration de main-d'oeuvre

Les questions relatives à la migration sont inhérentes à l'histoire de la Grande Ile, nous avons déjà évoqué que le peuplement de Madagascar résulte d'une vague de migrations successives.

S'agissant de la migration de main-d'oeuvre, il y a lieu de distinguer les arrivées et les départs.

- Les arrivées

Parmi les arrivées au début du XX^e siècle, il convient de mettre en relief les coolies asiatiques comprenant les Chinois et les Indo-pakistanaïens. Le gros de cette population asiatique a surtout travaillé dans l'installation des infrastructures sous le régime colonial (routes, chemins de fer). Certains parmi eux sont rentrés, par contre d'autres sont restés pour étoffer la minorité asiatique actuelle qui joue un rôle économique déterminant dans le commerce intermédiaire (Karana et Chinois).

Par ailleurs, après la Seconde Guerre Mondiale, Madagascar a accueilli aussi des Réunionnais, qui ont surtout travaillé dans l'agriculture à la Sakay.

- Les départs

D'abord, en termes de main-d'œuvre qualifiée, on peut citer la fuite des cerveaux (*brain drain*), c'est-à-dire le départ des étudiants et intellectuels malgaches qui ont choisi de s'installer en Europe (particulièrement en France), ce phénomène est certes minime au niveau quantitatif, cependant il a son poids sur le plan qualitatif, surtout que les départs vers le Canada et les États-Unis sont de plus en plus nombreux au cours de la dernière décennie.

Ensuite, pour les ouvriers et les travailleurs non qualifiés en général, le départ vers Maurice, La Réunion et les Comores est relativement classique ; et depuis quelque temps l'envoi d'employés domestiques au Liban commence également à se développer.

Enfin, force est de signaler le projet de départ des travailleurs malgaches vers les Bahamas ; en fait il s'agit de l'appel d'offre d'un promoteur, qui se disait capable de recruter des personnes désirant travailler aux Bahamas. L'appel a eu un succès considérable, car des milliers de candidats ont déposé leurs dossiers, mais finalement il ne s'agissait que d'une arnaque. Toujours est-il que cette affaire du « travail aux Bahamas » a montré l'acuité du problème de l'emploi et l'enthousiasme aveugle des jeunes pour chercher du travail à l'étranger.

CONCLUSION

Cette réflexion sur l'approche diachronique du travail à Madagascar ne peut être que synthétique, car la communication vise uniquement à mettre en exergue des points saillants susceptibles d'amorcer les discussions. Certes quelques autres questions méritent d'être soulevées, notamment le travail en milieu rural, le travail généré par les secteurs porteurs comme le tourisme et l'artisanat ; toutefois, nous avons voulu uniquement intégrer la dynamique du travail à Madagascar dans le contexte de la globalisation de l'économie.

La crise financière de 2008, se prolongeant en crise économique, est considérée par les analystes comme plus grave que la crise de 1929, probablement celle-ci va bouleverser l'évolution économique et sociale en 2009 au niveau mondial, déjà pour le mois de Novembre 2008, on a dénombré 533 000 pertes d'emplois aux États-Unis, avec un taux de chômage qui a atteint les 6,7 %. Il va sans dire que ce phénomène aura des impacts sur le monde du travail à Madagascar.